



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 8 octobre 2020

#### Délibération n°10-2020 : élection des représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

LE COLLÈGE DES MAITRES DE CONFÉRENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS  
(FEMMES ET HOMMES),

Vu le code de l'éducation notamment les articles L 811-5, L 811-6 et R 811-10 à R 811-41 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À BULLETINS SECRETS,

Élisent

- Monsieur Jean-Marc CADOU  
et
- Monsieur Olivier ARDOUIN

En qualité de membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre du collège des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 10  
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 13  
- Pour : 13  
- Contre : 0  
Vote blanc : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Documents en annexe : -